



Diminution d heures entreprise de nettoyage

Par **allouchery**, le **23/01/2017** à **13:10**

au 1 fevrier nous sommes repris par une nouvelle entreprise de propreté mais nous allons peut etre subir une baisse d heures suite au cahier des charges sachant que je suis en cdi actuellement à 5heures par jour si ils me font un avenant avec la baisse d heures ne sont t ils pas obligés de me trouver un deuxieme site pour compenser la perte ?ou ils ont le droit de me licencier si je refuse?en sachant qu ils me reprennent avec mon contrat en annexe 7 merci d avance

Par **P.M.**, le **23/01/2017** à **15:26**

Bonjour,

Si le nouvel employeur vous fait un avenant (ou un nouveau contrat de travail) et que vous acceptiez de le signer avec une modification du nombre d'heures de travail par jour ou par semaine, c'est que vous aurez accepté la modification essentielle en revanche l'employeur est obligé de vous fournir du travail pour l'horaire initial...

S'il voulait invoquer une raison économique qu'il puisse démontrer, il devrait vous en faire la proposition par lettre recommandée avec AR en vous laissant un mois de réflexion et en vous précisant qu'une absence de réponse vaudrait acceptation...

En cas de refus, s'il maintenait sa position, il devrait procéder au licenciement économique...

Par **Isab 50**, le **21/11/2023** à **19:25**

Bonjour je remplace une collègue qui fait 7 h semaine et la ils m ont mis 5h 50 pour faire le même travail en ont ils le droit ?

Par **Jenny vil**, le **26/12/2023** à **21:41**

Bonjour je travail pour une societer de nettoyage qui me diminue mes heure quand les vlient son en vacances et que du coup on ne va pas faire le ménage à til le droit car je perd beaucoup de salaire merci

Par **miyako**, le **26/12/2023** à **21:58**

Bonsoir,

de quelle convention collective dépendez vous ?

Et que dit votre contrat pour les horaires ?

Cordialement